

RAPPORT ANNUEL **2007**

Communauté métropolitaine de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

ISBN 978-2-9809797-6-7
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2007

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT 3

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 4

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC 6

- Le territoire 6
- Son mandat et ses compétences 7
- Le conseil 8
- Le comité exécutif 9
- Les commissions 9
- Le comité consultatif agricole 9

RÉALISATIONS 2007 10

- Aménagement du territoire 10
- Développement économique 13
- Gestion des matières résiduelles 16
- Transport métropolitain 18
- Autres réalisations 21

LES PROGRAMMES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS 23

LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE
(population, superficie, potentiel fiscal et richesse foncière uniformisée) 24

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2007 25

MESSAGE DU PRÉSIDENT



À titre de nouveau président du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, il me fait plaisir de vous présenter ce rapport des activités 2007 de l'organisation. Vous le comprendrez, il fait état de réalisations initiées pour l'essentiel sous la présidence de ma prédécesseure, madame Andrée P. Boucher.

L'année a particulièrement été marquée par la préparation d'un projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement, lequel doit entre autres faire le point sur l'urbanisation de la région métropolitaine de Québec et poser les bases pour assurer la croissance et la prospérité de cette dernière dans un contexte de mondialisation de l'économie, de ralentissement de la croissance démographique et de vieillissement de la population.

Un premier bilan du ***Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique du territoire de la CMQ*** a été rendu public au cours de l'année. Les constats qui y sont faits ont amené les membres du conseil à adopter une stratégie d'intervention de la Communauté de manière à mieux définir le rôle que devra dorénavant jouer la CMQ en matière de développement économique métropolitain. Divers gestes ont été posés pour matérialiser cette stratégie.

La collecte des informations nécessaires à la préparation des bilans 2005 et 2006 de la gestion des matières résiduelles des vingt-sept municipalités de la CMQ Rive-Nord a également été au cœur des préoccupations de la Communauté au cours de l'année 2007. Le traitement des résidus organiques a aussi retenu son attention et l'a entre autres amené à participer à l'implantation de projets pilotes sur son territoire.

Au cours de l'année, les membres du conseil donnaient leur appui à un projet d'amélioration des services de transport en commun Rive-Nord/Rive-Sud. La CMQ s'est également fait le porte-parole de la région métropolitaine pour réclamer du gouvernement du Québec une équité dans le financement du transport en commun métropolitain.

Parmi les autres réalisations 2007 de la Communauté métropolitaine de Québec, notons l'organisation de cérémonies, empreintes d'émotion, entourant le centenaire de l'effondrement du pont de Québec.

Le président,

Régis Labeaume

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



De la planification à l'action.

Ces quelques mots résument bien le défi posé à toute organisation œuvrant en planification, en coordination et en financement. Comment, à la fois, voir loin et à long terme pour une région, générer de la cohérence et de la convergence et, du même souffle, traduire ce travail de planification et de coordination en réalisations concrètes pour la population qui y habite et les organisations qui y œuvrent.

Ce défi posé à la Communauté métropolitaine de Québec a de nouveau orienté l'action de la permanence en 2007 dans un contexte de changement marqué, entre autres, par le décès de la présidente, madame Andrée Boucher, et son remplacement par monsieur Régis Labeaume à la suite des élections à la mairie de Québec en décembre 2007.

Le rapport annuel 2007 fait état des multiples réalisations de la CMQ en lien étroit avec les importants défis métropolitains à relever.

En matière d'aménagement du territoire, des efforts constants ont été déployés pour faire progresser la réflexion sur la vision du développement du territoire de la grande région métropolitaine de Québec. Ils ont porté fruits. Les enjeux métropolitains devant mobiliser l'action de la CMQ ont été précisés. De plus, ces discussions ont fourni l'occasion de confirmer le caractère stratégique à donner au futur schéma de la CMQ. L'adoption prochaine d'un nouveau cadre de réalisation du schéma mettant davantage l'accent sur les enjeux métropolitains contribuera à l'atteinte de l'échéancier du 31 décembre 2008 fixé à la CMQ par le gouvernement.

Toujours en matière d'aménagement, d'autres gestes significatifs ont été posés. Un règlement encadrant l'implantation des éoliennes a été adopté et mis en œuvre. Un prochain suivra pour la partie plus urbaine du territoire de la CMQ. Plusieurs avis ont été formulés au gouvernement concernant des enjeux stratégiques. On peut penser ici à l'implantation d'un terminal méthanier et de réseaux de distribution en zone agricole. Des outils en géomatique ont été développés par la CMQ puis mis en ligne via son réseau Intranet, générant ainsi des économies d'échelles pour les municipalités. De plus, un inventaire des paysages d'intérêt a été dressé en partenariat avec le gouvernement du Québec. Une première au Québec.

Après avoir confirmé la pertinence des enjeux économiques métropolitains identifiés par la CMQ et reconnu l'importance de la démarche ACCORD dans les deux régions entourant la CMQ, des gestes ont été posés pour permettre une compréhension commune et partagée de la situation et de l'évolution de l'économie et pour apporter un soutien tangible à l'émergence de nouveaux projets structurants. Un suivi stratégique de l'économie a été mis en place, notamment avec la publication des revues Conjonctures et Tendances issues d'un partenariat avec le Bureau de la Capitale-Nationale et la Conférence régionale des élus de Capitale-Nationale ainsi qu'avec Pôle Québec Chaudière Appalaches. Un fonds métropolitain de 300 000 $ a également été créé afin de soutenir le développement économique métropolitain. D'autres gestes ont été posés à l'égard de dossiers stratégiques métropolitains tels le développement du corridor de commerce et l'accès à la région.

Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, la CMQ a poursuivi les mandats qui lui ont été confiés dans le cadre de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Un premier bilan du PGMR est en grande partie complété. Avec l'appui du comité

communautaire de suivi, la participation des partenaires municipaux et l'implication de la CMQ aux comités de vigilance, de grands pas ont été franchis pour convenir d'indicateurs et d'instruments de mesures à la hauteur des efforts déjà fournis et à venir pour atteindre les objectifs de mise en valeur. Le compostage a également retenu l'attention de la CMQ en 2007. Des sommes d'argent ont été consacrées par la CMQ afin de mieux connaître ce qui se fait ailleurs et implanter deux projets-pilotes d'importance, un premier sur le territoire de la Ville de Québec et un second dans les MRC. De plus, des actions politiques ont été menées pour obtenir de nouvelles sources de revenus correspondant davantage aux efforts financiers du monde municipal en cette matière.

L'exercice des compétences de la CMQ en matière de planification, de coordination et de financement du transport en commun métropolitain a donné lieu à des réalisations porteuses d'avenir pour la région. La mise en place du titre métropolitain de transport et le projet d'amélioration des services entre les deux rives en constituent des exemples concrets. Les travaux en cours sur le transport adapté métropolitain et les liens entre les MRC faisant partie de la CMQ et l'agglomération de Québec en sont d'autres exemples. Enfin, plus fondamentalement, des réflexions sont engagées sur les avenues de solutions financières et institutionnelles permettant d'assurer à long terme la mobilité des personnes et des marchandises sur le territoire de la CMQ dans une perspective de croissance et de développement durable du territoire.

La CMQ a également poursuivi son engagement dans la communauté. Dans le cadre de ses compétences, elle est représentée dans de nombreuses organisations dont les activités ont une importance sur le développement de son territoire. On peut penser ici aux conseils de bassin, aux chambres de commerces, au Comité Québec-Capitale ou à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. De plus, la CMQ a maintenu son appui financier à des évènements à caractère métropolitain tels le Marathon des Deux rives, le Marché Public de l'UPA ou plus récemment le Carnaval de Québec, à titre de commanditaire principal de la course en canots Québec-Lévis. Enfin, des efforts importants ont été consacrés pour commémorer la tragédie de la première chute du pont de Québec.

En terminant, au nom de toute l'équipe de la permanence de la CMQ que je félicite par ailleurs pour son engagement et la qualité du travail accompli, je désire remercier les membres du conseil et des commissions de la CMQ pour la confiance qu'ils nous ont témoignée. C'est dans cet esprit que sera abordée l'année 2008 afin de poursuivre le travail de la CMQ à l'égard des grands défis métropolitains.

Joyeuses célébrations du 400e anniversaire de la Ville de Québec !

Le directeur général,



Marc Rondeau

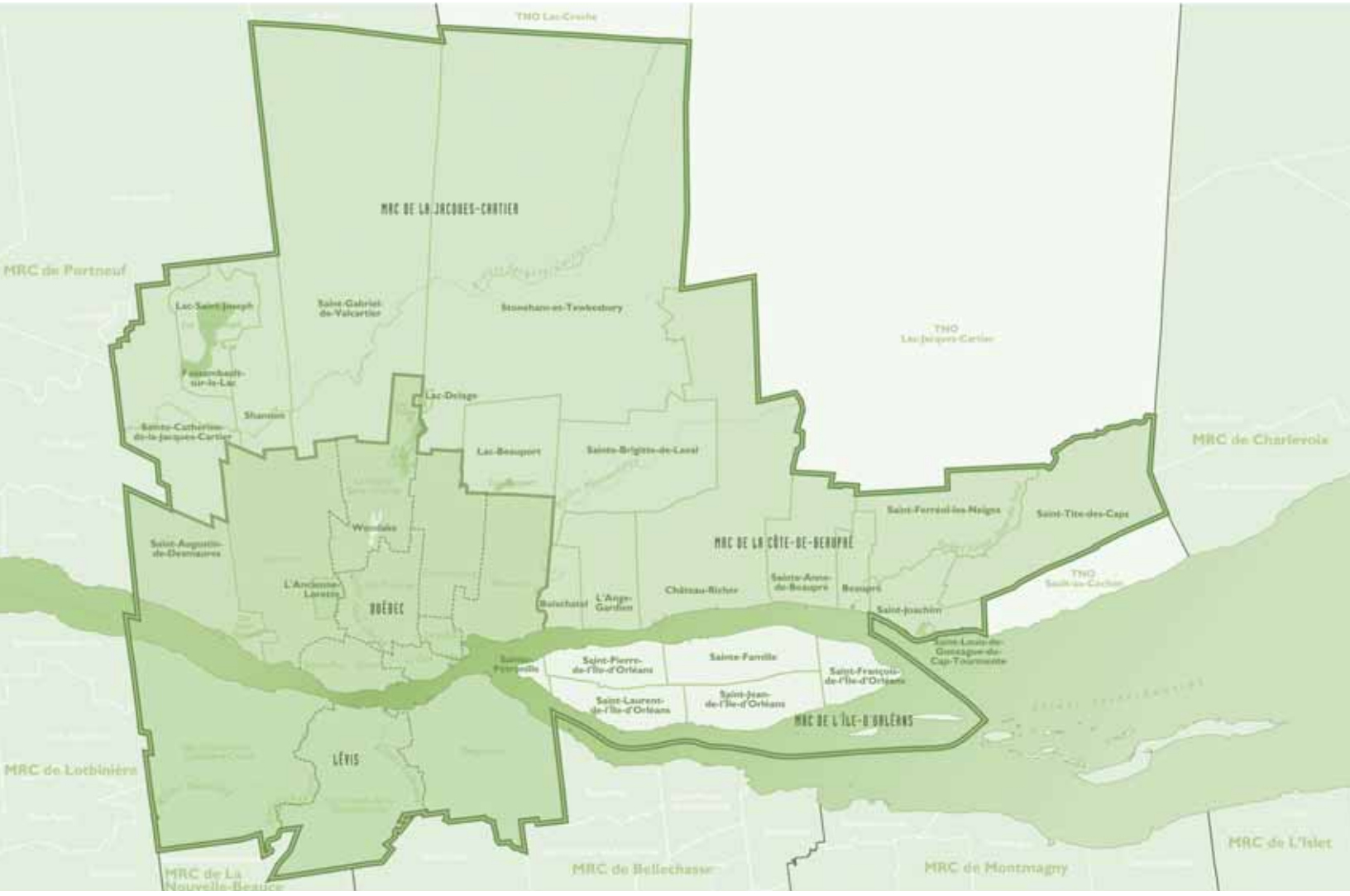
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Née en 2002, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a pour mission de développer une plus grande cohésion dans les interventions des municipalités et des MRC qui la composent. Sa structure administrative est légère et compte une quinzaine d'employés, pour un budget total de fonctionnement de trois millions de dollars.

Bâtir, dans un même esprit résume en quelques mots tout le défi que doit relever la CMQ : mettre en commun les ambitions et les forces de chacun afin de contribuer à maintenir le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent la région, tout en respectant les aspirations locales.

LE TERRITOIRE

La CMQ regroupe 28 municipalités et 730 000 habitants, soit près de 10 % de la population du Québec. Elle couvre 3 347 kilomètres carrés en territoire municipalisé et, à des fins d'aménagement du territoire, un total de près 9 500 kilomètres carrés en y ajoutant les territoires non organisés.



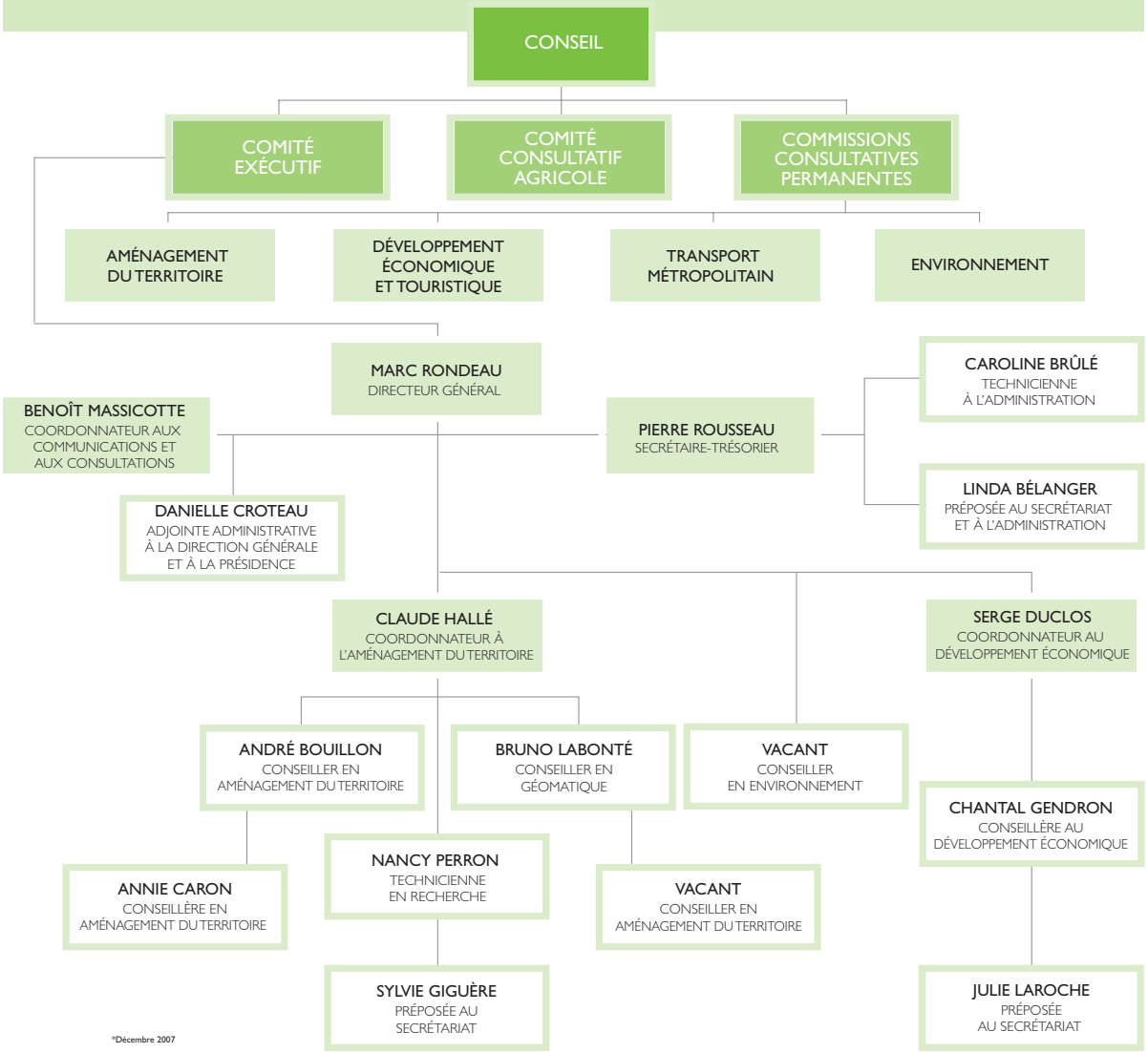
SON MANDAT ET SES COMPÉTENCES

La Communauté métropolitaine de Québec doit proposer et communiquer une vision globale du développement de son territoire en lien avec les champs de compétence qui lui ont été accordés par le législateur. Organisme de coordination et de planification, la CMQ pose des gestes qui, ultimement, ont des répercussions dans la vie des citoyens.

Ses compétences obligatoires touchent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement, le transport métropolitain et la planification de la gestion des matières résiduelles.

La CMQ peut également intervenir, si elle le juge à propos, dans d'autres sphères d'activité. Ses compétences facultatives touchent le pouvoir de prendre un recensement des habitants, la promotion du territoire sur le plan international, le développement artistique ou culturel, le développement touristique, l'acquisition ou la construction des équipements ou infrastructures à caractère métropolitain, le soutien financier d'événements à caractère métropolitain, la planification, la coordination et le financement du transport en commun métropolitain et la création d'un fonds destiné à soutenir financièrement des projets de développement.

L'organisation fonctionnelle de la Communauté métropolitaine de Québec*



*Décembre 2007

LE CONSEIL

En 2007, les affaires de la Communauté ont été administrées par un conseil formé de 17 membres. En faisaient partie le maire de Québec ainsi que huit autres personnes que le conseil d'agglomération de Québec a désignées parmi les représentants de L'Ancienne-Lorette, de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures, la mairesse de la Ville de Lévis et quatre autres personnes que le conseil de cette ville a désignées parmi ses autres membres et les préfets des municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans.

Le fonctionnement du conseil prévoit des règles précises pour que les décisions soient prises dans un contexte de consensus qui favorise l'émergence d'un véritable esprit métropolitain. Ses séances sont publiques et comprennent une période de questions de l'assistance.



Régis Labeaume
Président du conseil
Maire de Québec
(à partir du 8 décembre)



Andrée P. Boucher
Présidente du conseil
Mairesse de Québec
(jusqu'en août)

Jacques Joli-Cœur
Président du conseil
Maire suppléant de Québec
(d'août jusqu'au 8 décembre)



Marcel Corriveau
Vice-président du conseil
Maire de Saint-Augustin-de-Desmaures



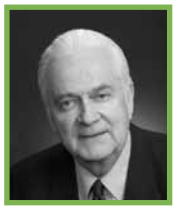
Carole Bégin-Giroux
Conseillère municipale
Québec



Ann Bourget
Conseillère municipale
Québec
(jusqu'au 19 octobre)



André Demers
Conseiller municipal
Québec



Ralph Mercier
Conseiller municipal
Québec



Patrick Paquet
Conseiller municipal
Québec



Denise Trudel
Conseillère municipale
Québec



Conrad Verret
Conseiller municipal
Québec



Jean-Pierre Bazinet
Conseiller municipal
Lévis



Jean-Claude Bouchard
Conseiller municipal
Lévis



Jean-Luc Daigle
Conseiller municipal
Lévis



Anne Ladouceur
Conseillère municipale
Lévis



Danielle Roy Marinelli
Mairesse
Lévis



Henri Cloutier
Préfet
MRC La Côte-de-Beaupré



Michel Giroux
Préfet
MRC La Jacques-Cartier



Jean-Pierre Turcotte
Préfet
MRC L'Île-d'Orléans

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif de la CMQ est composé du maire de Québec, qui le préside, de la mairesse de Lévis, qui en est la vice-présidente, d'un des trois préfets des MRC, d'un élu municipal de l'agglomération de Québec et d'un autre élu municipal provenant soit de l'agglomération de Québec ou de Lévis.

Président	Régis Labeaume, maire, Québec (à partir du 8 décembre)
	Andrée P. Boucher, mairesse, Québec (jusqu'en août)
	Jacques Joli-Cœur, maire suppléant, Québec (d'août jusqu'au 7 décembre)
Vice-présidente	Danielle Roy Marinelli, mairesse, Lévis
Membre	Michel Giroux, préfet, MRC La Jacques-Cartier
Membre	Ralph Mercier, conseiller municipal, Québec
Membre	Anne Ladouceur, conseillère municipale, Lévis

LES COMMISSIONS

En 2007, quatre commissions ont été actives. Afin de respecter l'esprit de consensus qui règne au sein de la CMQ, toutes les commissions instituées par le conseil étaient formées d'élus de l'agglomération de Québec, d'un élu de Lévis et d'un élu d'une des trois MRC du territoire.

Aménagement du territoire

Jacques Teasdale, président, conseiller municipal, Québec

Henri Cloutier, vice-président, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré

Jean-Luc Daigle, membre, conseiller municipal, Lévis

Guy Perrault, membre, conseiller municipal, Québec

Développement économique et touristique

Michel Giroux, président, préfet, MRC La Jacques-Cartier

Marc Simoneau, vice-président, conseiller municipal, Québec

Richard Côté, membre, conseiller municipal, Québec

Anne Ladouceur, membre, conseillère municipale, Lévis

Transport métropolitain

Paul Shoiry, président, conseiller municipal, Québec

Jean-Pierre Bazinet, vice-président, conseiller municipal, Lévis

Henri Cloutier, membre, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré

Patrick Huot, membre, conseiller municipal, Québec

Environnement

Jean-Claude Bouchard, président, conseiller municipal, Lévis

Raymond Dion, vice-président, conseiller municipal, Québec

François Picard, membre, conseiller municipal, Québec

Jean-Pierre Turcotte, membre, préfet, MRC L'Île-d'Orléans

LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Tel que le prévoient la ***Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*** et la ***Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec***, la CMQ s'est également dotée d'un comité consultatif agricole (CCA). Ce dernier a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux s'y rattachant. Il lui revient entre autres d'émettre des avis sur les demandes formulées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

En 2007, ses membres étaient au nombre de dix :

Guy Perrault, président, conseiller municipal, Québec

Guy Dumoulin, vice-président, conseiller municipal, Lévis

François Blouin, producteur agricole, MRC L'Île-d'Orléans

Marcel Corriveau, membre, maire, Saint-Augustin-de-Desmaures

Gaétan Fréchette, producteur agricole, Lévis

Alain Juneau, producteur agricole, Québec

Jean Landry, résident, Lac-Beauport

Stephen Lavallée, producteur agricole, MRC La Jacques-Cartier

Bruno Letarte, producteur agricole, MRC La Côte-de-Beaupré

Jean-Pierre Turcotte, membre, préfet, MRC L'Île-d'Orléans

RÉALISATIONS 2007

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* prévoit que cette dernière doit élaborer, adopter et maintenir en vigueur, en tout temps et sur l'ensemble de son territoire, le schéma d'aménagement prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD) doit assurer le développement économique harmonieux de chacune des composantes du territoire de la Communauté. Il doit faire le point sur notre urbanisation, en évaluer les conséquences, identifier nos potentiels et poser les bases pour assurer la croissance et la prospérité dans un contexte de mondialisation de l'économie, de ralentissement de la croissance démographique et de vieillissement de la population.

Remplir pareil défi exige évidemment de la part des élus municipaux et du personnel administratif un intense travail de réflexion. L'acquisition de diverses bases de données et le développement d'outils d'analyse auront permis d'alimenter cette réflexion. Les sections suivantes présentent les principaux gestes posés par la CMQ en ces matières.

Le schéma, un outil stratégique

C'est sur l'*État de situation* du territoire de la CMQ, déposé en septembre 2006, que se sont appuyés les travaux réalisés par la Communauté en 2007.

En avril, un avant-projet de schéma à caractère administratif était finalisé puis présenté, pour commentaires, aux membres de chacune des commissions ainsi qu'aux administrations locales. Tous les représentants concernés de ces dernières ont eu l'opportunité, au cours de rencontres tenues sur leur territoire, de se pencher sur l'avant-projet de SMAD et de questionner l'administration de la CMQ sur le contenu du document produit.

Les remarques transmises à la Communauté ont particulièrement porté sur la vocation stratégique d'un schéma métropolitain, la prise en compte des réalités locales, la gestion de l'urbanisation ainsi que sur le respect du contenu des documents de planification des municipalités régionales de comté. D'autres commentaires, de nature plus technique, ont traité de la délimitation de certaines grandes affectations du sol, des dispositions normatives du document complémentaire au schéma, des densités d'occupation du sol et d'éventuels déficits en logements auxquels certains territoires craignent devoir faire face. Ces commentaires ont entre autres permis de questionner le type d'instrument de planification dont la région métropolitaine de Québec doit se doter en matière d'aménagement du territoire.

L'importance des commentaires obtenus, la nécessaire recherche de données complémentaires ainsi que le décès subit de la présidente de la CMQ et son remplacement, en décembre, par le nouveau maire de Québec, ont incité le conseil de la Communauté à demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions de reporter à décembre 2008 le dépôt du projet de SMAD. Cette requête a été satisfaite par la ministre.

L'implantation d'éoliennes régie par un règlement

L'émergence d'une véritable fièvre au sein de l'industrie éolienne québécoise, grandement favorisée par l'appel d'offres lancée par Hydro-Québec, a rapidement incité les élus de la CMQ à vouloir baliser le développement terrain de cette dernière sur l'ensemble de leurs territoires afin, entre autres, d'y protéger les potentiels récréotouristiques et les sites patrimoniaux.

Adopté en avril 2007 par le conseil de la CMQ, le nouveau règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur l'implantation d'éoliennes est entré en vigueur le 19 juin 2007 suite à l'émission d'un avis de conformité aux orientations gouvernementales formulé par la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau. Ce RCI vise à encadrer, sur l'ensemble du territoire, l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes. Il permet, à certaines conditions, l'implantation de parcs éoliens dans les territoires non organisés du Lac-Croche et du Lac-Jacques-Cartier tout en y assurant la protection des paysages sensibles et des secteurs récréatifs. Il prohibe, pour l'instant, l'implantation d'éoliennes à l'intérieur du territoire municipalisé de la CMQ.



Source : Pierre Lahoud

Au cours de l'année 2008, la réflexion se poursuivra et permettra d'identifier les secteurs où l'implantation d'éoliennes sera autorisée à l'intérieur des municipalités, de même que le type et le nombre d'éoliennes qui pourront y être construites. Les normes édictées tiendront notamment compte de la protection et la mise en valeur des paysages.

Le passage des infrastructures de transport sous les rivières Beaurivage et Chaudière

Le développement potentiel de projets tels Rabaska et le Pipeline Saint-Laurent, qui vise le transport de produits pétroliers entre la raffinerie Ultramar et Montréal, a amené la CMQ à modifier son règlement de contrôle intérimaire sur la zone agricole provinciale. Les changements votés en 2007 autorisent désormais, sous certaines conditions, le passage de telles infrastructures de transport sous le lit des rivières Beaurivage et Chaudière en amont des prises d'eau en place. Les rives de ces cours d'eau sont assujetties à diverses mesures particulières de protection.

Un nouvel outil pour faciliter la mise en valeur des paysages métropolitains

Le territoire de la CMQ est riche de son fleuve, de ses milieux naturels, de son patrimoine et de son histoire. La présence de cinq arrondissements historiques, de parcs et d'aires protégées en témoigne. De plus, peu de régions métropolitaines peuvent s'enorgueillir de posséder une telle richesse et de figurer au palmarès de l'UNESCO pour sa contribution au patrimoine mondial. Ces éléments constituent un cadre de vie ayant une valeur importante pour les résidants et leurs visiteurs.

Conscient de ces faits, le conseil de la CMQ octroyait, en février, un mandat d'étude sur les paysages à la firme Daniel Arbour et Associés. La réalisation de celle-ci a fait l'objet d'une entente entre la CMQ, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), qui ont accepté de verser chacun 25 000 $ à cette fin.

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD), la CMQ a retenu comme grande orientation de prendre en compte, de protéger et de mettre en valeur les paysages sur le territoire métropolitain. L'étude en cours lui permettra de se doter d'une vision globale de ces derniers, et plus spécifiquement des paysages d'intérêt métropolitain à l'égard desquels elle compte intégrer des objectifs dans le SMAD. Une vingtaine de spécialistes sont mis à contribution pour réaliser cet important projet : architectes paysagistes, urbanistes, géographes, aménagistes, ingénieurs forestiers, historiens, experts en tourisme, géomaticiens et photographe.

La CMQ désire connaitre la réalité de ses paysages et leurs valeurs, les facteurs qui les caractérisent ainsi que l'évolution passée et prévisible de chacun d'entre eux en fonction des dynamiques économiques, sociales et environnementales présentes sur son territoire. Elle souhaite finalement identifier les paysages d'intérêt métropolitain et les mesures nécessaires à leur protection.

Importants outils d'aide à la prise de décisions, les bases de données de cette étude d'envergure seront mises à la disposition de chacune des 28 municipalités et des trois MRC du territoire au cours du printemps 2008.

Atlas des paysages
Une mine d'informations pour les municipalités

C'est en effet à toute une mine d'informations que les municipalités et MRC auront accès lors de la publication de cet atlas :

Une photographie aérienne de l'unité paysagère
Une série de cartes
- Relief
- Occupation du sol
- Panoramas et points de vue
- Lieux patrimoniaux
- Récréation et tourisme
- Écologie

Des séries statistiques
- Modes d'occupation du sol
- Description des infrastructures routières
- Réseaux récréatifs
- Types de milieux écologiques

Des commentaires
- Caractère emblématique de l'unité
- Intérêt patrimonial
- Attraits pour le tourisme
- Activités économiques
- Qualité visuelle
- Écologie
- Accès publics

Un système métropolitain d'informations géographiques qui permet d'importantes économies

La réalisation de travaux de planification et d'aménagement du territoire ne peut, aujourd'hui, se faire sans l'utilisation de photographies aériennes. En 2003, la CMQ a procédé à une première prise de photographies satellitaires pour l'ensemble de son territoire municipalisé. L'engouement des municipalités à l'égard de ce nouvel outil de travail l'a incité à procéder à une nouvelle couverture plus précise et à jour de son territoire. Complétée au cours de l'été 2006 puis transmise aux municipalités en 2007, cette dernière permet une représentation au 1 : 1 500 de l'ensemble du territoire. La décision de réaliser ce projet via la CMQ aura permis à chacune des entités municipales de réduire en moyenne de 50 % ses frais d'acquisition de photos aériennes.

La période automnale a pour sa part été consacrée au développement d'un premier outil de diffusion en trois dimensions de ces mêmes photographies. Une fois complété (2008), ce projet permettra à tous les internautes de visualiser en trois dimensions, à l'échelle désirée, chacune des portions du territoire métropolitain.

En second lieu, des développements supplémentaires permettront aux utilisateurs municipaux ne disposant que d'un simple fureteur Web (ex. : Internet Explorer) d'avoir accès à toutes les cartes techniques produites par la Communauté.

Finalement, les utilisateurs municipaux disposant d'outils géomatiques spécialisés auront accès, dès 2008, et via l'intranet métropolitain, aux différentes couches d'informations contenues dans la base de données mises sur pied par la CMQ. Cet accès offrira une grande latitude en termes de fonctions, tant sur le plan de l'affichage que sur celui de l'analyse et permettra à tous les géomaticiens, urbanistes, aménagistes ou inspecteurs travaillant pour une municipalité ou MRC du territoire d'assembler, selon leurs propres besoins, des jeux particuliers de données.

La mise en commun du développement de ces trois outils géomatiques et des bases de données afférentes permettra aux municipalités de réaliser des économies



Source : CMQ

et de consacrer à d'autres tâches les nombreuses heures de travail épargnées. L'uniformisation de la couverture du territoire de la communauté facilitera également l'analyse conjointe de certaines facettes du territoire qui débordent des limites d'une seule municipalité (ex. : bassins versants). Enfin, l'émission d'opinions sur les projets de règlements des autres constituantes de la CMQ ou d'avis auprès des instances gouvernementales (MAMR ou CPTAQ) s'appuieront sur des informations homogènes et aussi à jour que possible.

Les demandes d'avis adressées à la CMQ par le MAMR et la CPTAQ

Au cours de l'année 2007, 23 demandes d'avis en provenance du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et neuf autres en provenance de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ont été reçues puis traitées par la CMQ.

Ces avis ont porté sur des sujets aussi variés que la gestion de la fonction résidentielle, l'application de la politique de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable, l'utilisation à des fins non agricoles de terres zonées agricoles et l'implantation d'infrastructures hydroélectriques.

Projet Rabaska

En réponse à une demande de la CPTAQ, le conseil de la CMQ a recommandé qu'une partie seulement des terrains demandés soit exclus de la zone agricole.

La CMQ s'est ainsi dite favorable à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur localisé au sud de l'emprise des lignes électriques (terres principalement sous couvert forestier ou en friche). Quant à la partie située au nord de cette même emprise (terres en bonne partie cultivées), la CMQ a recommandé de conserver celle-ci en zone agricole et d'accorder une autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles uniquement pour les usages requis pour le projet Rabaska. Si elle est retenue, cette recommandation permettra de maintenir la vocation agricole du secteur nord tout en autorisant sur des superficies limitées les usages nécessaires au projet Rabaska, soit notamment : une conduite cryogénique, les aires temporaires requises pour les travaux, un chemin d'accès, une aire de pique-nique, de halte vélo et de stationnement ainsi que des talus couverts d'arbres destinés à atténuer l'impact des installations du projet Rabaska sur les paysages.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté métropolitaine de Québec a pour mission de développer une plus grande cohésion dans les interventions des municipalités et des MRC qui la composent. En juin 2005, son conseil adoptait ***Préparer l'avenir – Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique du territoire de la CMQ***. Simultanément, les membres du conseil convenaient de la nécessité de dresser, sur une base régulière, des bilans au suivi de ce ***Plan***. Son objectif était clair : s'assurer que le ***Plan*** se traduirait par des actions concrètes utiles à la collectivité. Plusieurs pas ont été franchis à cet égard au cours de l'année 2007.

Un premier bilan du Plan des grands enjeux économiques

Conformément au mandat qui lui avait été confié par le conseil, la commission Développement économique et touristique a dressé puis rendu public un premier bilan du ***Plan des grands enjeux du développement économique du territoire de la CMQ***.

Le constat établi est sans équivoque : les grands enjeux proposés par la CMQ sont pertinents et constituent souvent une référence en matière de développement économique régional. Malheureusement, la commission constatait également dans son rapport au conseil que le ***Plan*** n'avait pas réussi à véritablement mobiliser les acteurs locaux autour d'enjeux prioritaires en lien avec les efforts menés au niveau régional. Les membres de la commission étaient d'avis que ce faible niveau de mobilisation était attribuable au fait que le ***Plan*** de la CMQ ne proposait pas de véritable stratégie commune et concertée de développement économique régional.

Lors de leur rencontre du 25 janvier, les membres du conseil demandaient à la commission Développement économique et touristique de poursuivre sa réflexion et d'élaborer une telle stratégie à l'échelle de la région métropolitaine en précisant les axes prioritaires d'intervention et les moyens d'action à mettre en place par la CMQ.

Une stratégie d'intervention en trois volets

Adoptée par les membres du conseil le 27 septembre, la stratégie d'intervention économique de la CMQ vise à définir de manière claire et précise le rôle que devra dorénavant jouer la Communauté en matière de développement économique métropolitain. La stratégie retenue, qui tient notamment compte du rôle des autres acteurs régionaux en cette matière, se déploie selon trois principaux axes d'intervention.

1. Le suivi stratégique de l'état de l'économie métropolitaine sera assuré par la production et la diffusion d'un bulletin trimestriel portant sur l'évolution de la conjoncture économique, d'un portrait socio-économique des composantes de la CMQ, d'un portrait économique comparé d'une vingtaine de régions métropolitaines comparables en Amérique du Nord, d'un cahier périodique portant sur les tendances socio-économiques métropolitaines et de diverses études économiques stratégiques.
2. La CMQ constituera un Fonds de développement économique métropolitain (FDEM) dans lequel elle injectera un montant de 300 000 $. Ajoutée au Fonds de l'innovation de la Capitale-Nationale, cette somme d'argent permettra entre autres à la région de mieux faire face aux enjeux transversaux identifiés par la démarche ACCORD de la Capitale-Nationale, à savoir le développement de la main-d'œuvre, un accès plus facile à la région et l'innovation.
3. Ce même FDEM permettra également à la CMQ d'appuyer financièrement les créneaux d'excellence retenus par la démarche ACCORD de la Capitale-Nationale : technologies appliquées (optique-photonique, défense, divertissement interactif, géospatiale), sciences de la vie (diagnostic rapide, chimie fine, neurosciences, instrumentation médicale), aliments santé, métaux et matériaux avancés (bâtiments verts et intelligents pour le marché de la construction), tourisme, assurance et recherche-développement-innovation.

La stratégie d'intervention économique de la CMQ en bref…

- Injection de 300 000 $ dans le nouveau Fonds de développement économique métropolitain.
- Appui financier aux créneaux d'excellence retenus par la démarche ACCORD.
- Production d'un bulletin économique trimestriel, en collaboration avec le Bureau de la Capitale-Nationale et la Conférence régionale des élus de la Capitale-nationale.
- Réalisation d'un portrait socio-économique des composantes de la CMQ.
- Élaboration d'un portrait économique comparé d'une vingtaine de régions métropolitaines canadiennes et américaines, en collaboration avec Pôle Québec Chaudière-Appalaches.
- Production d'un cahier périodique portant sur les tendances socio-économiques métropolitaines.

Les élus municipaux de la CMQ ont donc fait le choix de se joindre à la démarche ACCORD et au Fonds de l'innovation afin qu'ensemble chacune des 28 municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec participe à un effort conjoint visant à traiter des grands enjeux économiques et à accélérer le développement de projets porteurs pour aider la région métropolitaine à poursuivre sa diversification économique en devenant un centre important de la nouvelle économie. Un siège sera réservé pour la CMQ au comité directeur du Fonds de l'innovation.

Des réalisations immédiates

Désireuse de rapidement matérialiser ces décisions, la CMQ concluait dès l'automne une entente avec le Bureau de la Capitale-Nationale et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale. Cet accord prévoit que la CMQ sera responsable de la production trimestrielle du bulletin économique régional. Quatre fois par année, ce dernier présentera un portrait d'ensemble de l'évolution des principaux indicateurs économiques régionaux à l'aide des données du dernier trimestre disponible. Un tableau synthèses des statistiques économiques de la RMR de Québec et de la région de la Capitale-Nationale (03) ainsi qu'une liste des mises en chantier du trimestre à l'étude compléteront le tout.

Toujours au cours de l'automne 2007, cinq projets en lien direct avec les créneaux d'excellence retenus par la démarche ACCORD ont été analysés par la Communauté métropolitaine de Québec :

1. Le Consortium Aliments santé, qui a pour objectifs d'améliorer l'offre régionale des produits d'aliments santé et de positionner la région de la Capitale-Nationale comme un leader canadien et international en ce domaine;
2. Devtech Entrepreneuriat, une initiative structurante qui vise à favoriser le développement des entreprises du créneau d'excellence « technologies appliquées »;
3. Le projet Géospatial, qui a pour mission de propulser la région de Québec à la tête de ce secteur d'avenir en contribuant à ses réussites commerciales, ses innovations et son enseignement;
4. Le projet Divertissement interactif, qui s'est donné pour mission de créer une École nationale en divertissement interactif;
5. L'optique-photonique, un secteur de haute technologie qui désire favoriser le développement de l'innovation et des infrastructures dans la région métropolitaine de Québec.

La décision de financer ou non chacun de ces projets à même le nouveau Fonds de développement économique métropolitain sera prise au cours du printemps 2008.

Pour la deuxième année consécutive, la CMQ s'associait à Pôle Québec Chaudière-Appalaches et publiait le ***Portrait économique comparé 2007*** de la région métropolitaine de Québec. Réalisée par le Conference Board du Canada, cette étude compare entre elles l'économie de vingt régions métropolitaines du Canada et du Nord-Est des États-Unis.

Globalement, la RMR de Québec se situe en 5e position, derrière les régions métropolitaines de Calgary, Edmonton, Ottawa et Vancouver.

Phénomène nouveau et prometteur, la région de Québec performe particulièrement bien au niveau de la croissance de sa productivité. Cette solide progression a contribué à générer, dans la région, une croissance du PIB de 2,7 %, ce qui a valu à la RMR de Québec une 5e position parmi les 20 régions métropolitaines considérées. La région profite également des plus faibles coûts d'implantation et d'exploitation des entreprises. En 2006, l'accroissement démographique régional (1,2 %) a atteint un sommet inégalé depuis 15 ans. La bonne performance économique de la RMR de Québec au cours des dernières années a certainement contribué à attirer de nouveaux travailleurs. Les migrations internationales positives y ont même atteint un sommet, alors que les migrations interurbaines continuaient de profiter à la région. Selon le Conference Board, « il est possible que Québec devienne progressivement une alternative à Montréal comme destination des immigrants internationaux soucieux du marché de l'emploi et de la situation économique générale ».



D'autres facettes de l'économie métropolitaine de Québec demeurent cependant perfectibles. L'emploi total y a diminué de 0,3 % en 2006, une perte d'environ 1 000 emplois par rapport à 2005. Malgré une excellente croissance en 2006, son PIB par habitant demeure parmi les plus bas au sein des 20 régions métropolitaines étudiées. La croissance moyenne de son revenu personnel disponible par habitant entre 2005 et 2006 n'a pu lui permettre d'obtenir mieux qu'une 18e position en matière de revenu personnel disponible par habitant. La légère baisse de son taux d'activité et la stabilisation de ses investissements non résidentiels par habitant, après deux années de hausses, ont aussi nui à sa performance générale.

Un portrait rigoureux basé sur des indicateurs économiques fiables

Douze indicateurs ont servi à évaluer la capacité de la région métropolitaine de Québec à attirer chez elle de nouvelles entreprises :

1. Taux de croissance de la population
2. Taux de croissance du PIB
3. PIB par habitant
4. Croissance de l'emploi
5. Croissance de la productivité
6. Taux de chômage
7. Revenu personnel disponible par habitant
8. Croissance du revenu personnel disponible par habitant
9. Taux d'activité
10. Indice KPMG du coût des affaires
11. Croissance de l'investissement non résidentiel
12. Investissement non résidentiel par habitant

L'aide aux événements à caractère métropolitain

Rappelons enfin que la Communauté a compétence pour soutenir financièrement des événements à caractère métropolitain.

En novembre, la CMQ signait un protocole d'entente avec le Carnaval de Québec à titre de commanditaire principal de la Course en canot pour les années 2008, 2009 et 2010. Année après année, cet événement figure parmi les plus fréquentés du Carnaval. Il permet de rappeler aux spectateurs et à toute la population l'existence de liens historiques unissant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent. La Course en canot deviendra ainsi « Une présentation de la Communauté métropolitaine de Québec ». Dans le passé, l'essentiel des activités du Carnaval se déroulait à Québec. L'entente permettra entre autres à la CMQ de recevoir ses invités ainsi que la population de toute la région à bord du traversier accosté, pour toute la durée de la course, au quai de Lévis.

Le Marathon des Deux Rives, La Semaine des transports alternatifs et collectifs, le Marché public UPA tenu dans le cadre des Fêtes de la Nouvelle-France, le Carrefour TerraTerre, l'Expo-sciences organisé par la Boîte à science, le Festival de jazz Etcetera de Lévis, le forum organisé par la ZIP Québec Chaudière-Appalaches, la soirée découverte Le Terroir au rendez-vous, Imagine! l'événement de l'innovation, le Carrefour de l'emploi de l'Université Laval ainsi que le Parcours gourmand ont également profité de l'aide financière de la CMQ au cours de l'année 2007.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Après avoir été approuvé par le gouvernement du Québec, le ***Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord*** entrait en vigueur en avril 2005. Ce ***Plan*** définit les mesures à prendre pour assurer, d'ici 2008, l'atteinte des objectifs de mise en valeur fixés par la ***Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008***.

Pour que le Plan se transforme en réalité

L'année 2007 a pour une bonne part été consacrée à la collecte des informations qui devront figurer au bilan 2005-2006 du PGMR de la CMQ Rive-Nord. Des fiches standardisées permettant de résumer la performance municipale à l'égard des objectifs du PGMR ont ainsi été développées puis acheminées à chacune des 26 municipalités de la CMQ Rive-Nord.

La vingtaine de questions qui y figuraient portaient entre autres sur la réduction à la source, la mise en valeur des matières recyclables, des putrescibles et encombrants, la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), l'élimination des ordures, la gestion des boues et les politiques municipales relatives à la mise en œuvre du PGMR. La seconde série de questions visait pour sa part à recueillir des informations chiffrées sur les quantités de matières recueillies et/ou traitées par la même municipalité : ordures, collecte sélective, résidus verts, encombrants et RDD.

Une fois complété, ce recueil d'informations permettra à la CMQ de mieux connaître et diffuser de manière adéquate les mesures et programmes mis de l'avant par chacune des municipalités pour atteindre les objectifs de mise en valeur du ***Plan de gestion des matières résiduelles*** et de la ***Politique québécoise***. Les réponses fournies seront également à la base de la production, en 2008, du rapport de performance de ces mêmes municipalités à l'égard des objectifs de mise en valeur des matières résiduelles contenus dans le PGMR.

Un enjeu sociétal qui appelle à la participation citoyenne

C'est le 14 juin qu'a eu lieu la première rencontre du nouveau comité communautaire de suivi du PGMR. Présidé par monsieur Raymond Dion, vice-président de la commission Environnement, ce comité permet aux citoyens, groupes environnementaux, gens d'affaires et gestionnaires de suivre l'avancement de la mise en œuvre du ***Plan*** et de prendre connaissance des performances municipales établies au bilan annuel.

Le comité a pour mandats de s'informer sur les progrès et performances dans la mise en œuvre du PGMR, d'explorer les besoins et moyens d'ajuster le rythme d'avancement des travaux à l'échéancier fixé par le ***Plan*** pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux, de faire des propositions sur les ajustements et les modifications à apporter aux échéanciers et aux modalités de mise en œuvre du ***Plan***, de faire le suivi des impacts environnementaux des actions comprises dans le PGMR et de faire rapport à la commission Environnement de la CMQ. C'est à cette dernière que revient le devoir d'élaborer le rapport régional annuel de suivi du PGMR.

Des représentants de la CMQ siègent également sur les comités de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim et de l'incinérateur de Québec.

Le traitement des résidus organiques, une priorité pour la CMQ

En moyenne, 44 % du contenu d'une poubelle est constitué de résidus organiques : feuilles mortes, branches, résidus de jardinage, restes de table… Pour que le taux de mise en valeur de l'ensemble des résidus domestiques de la région atteigne les 60 % fixés par la ***Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008***, des investissements importants devront rapidement être envisagés par les municipalités afin qu'elles puissent traiter et mettre en marché les importants volumes de résidus organiques récupérés.

Au cours de l'année 2007, la CMQ s'est fait la porte-parole des municipalités qui la composent en demandant au gouvernement du Québec de mettre sur pied un programme de financement des équipements et technologies de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes. Les municipalités comprises sur le territoire de la CMQ appuient les objectifs fixés



par le gouvernement du Québec à l'égard de la gestion des matières résiduelles. Leur situation financière est cependant telle que peu d'entre elles prévoient être en mesure de faire face aux obligations financières découlant de ces objectifs. C'est pourquoi la CMQ, à l'instar de l'Union des municipalités du Québec, des villes de Gatineau et Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal, a réclamé du gouvernement du Québec la création d'un programme de financement des équipements et technologies de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes.

Parallèlement, la Communauté métropolitaine de Québec a posé divers gestes susceptibles d'aider à la prise de décisions régionales en matière de compostage. Après ses études sur le marché régional du compost et sur les technologies disponibles pour un centre en milieu urbanisé (2006), la CMQ a organisé en 2007 une visite technique pour familiariser les représentants de la région aux divers aspects opérationnels liés à la collecte à trois voies.

Une délégation de onze membres de la CMQ Rive-Nord s'est donc rendue à Hamilton pour visiter le plus récent centre de compostage centralisé du Canada, puis à Toronto pour visiter le seul digesteur anaérobique du Canada à traiter des matières organiques provenant du secteur municipal. Outre la différence de technologie de traitement des matières organiques, Hamilton et Toronto ont choisi des approches très distinctes quant à la collecte de matières organiques, Hamilton ayant opté pour la collecte sans sac de plastique alors que Toronto choisissait une collecte avec sacs.

Finalement, dans le but de bien évaluer l'ensemble des impacts de la mise en valeur des matières organiques, des projets pilotes à Québec et dans les MRC ont également été entrepris. Les résultats de ces projets seront connus d'ici la fin 2008. Des résultats préliminaires nous permettent déjà de prévoir une bonne réponse de la population.

Soyez futé. Achetez usagé !

La *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* fixe à 60 % le taux de mise en valeur des résidus domestiques que les municipalités doivent atteindre d'ici la fin de 2008. En 2002, ce taux était de 24 % sur le territoire de la CMQ. Diverses études démontraient que 85 % de ce qui était mis à la poubelle pouvait être valorisé. Les membres des comités techniques et politiques de la CMQ ont convenu de faire porter une partie importante des efforts de sensibilisation de la CMQ sur le « Réemploi », un des 3R pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du PGMR. À l'automne 2005, la CMQ publiait un *Bottin du réemploi* afin d'informer les citoyens sur les lieux où ils pouvaient se départir d'objets encore en bon état mais devenus inutiles pour eux.



En février 2007, la CMQ rendait public le tout nouveau guide *Achetez usagé !*. Ce dernier répertorie près de 200 entreprises privées et d'économie sociale où les citoyens peuvent se procurer, à bons prix, une foule de biens usagés de consommation courante.

Fruit d'une étroite collaboration entre la Communauté métropolitaine de Québec, les 27 municipalités comprises sur son territoire et le milieu du réemploi, le guide *Achetez usagé !* a été imprimé en 300 000 exemplaires. Distribué dans chacun des 270 000 foyers du territoire, *Achetez usagé !* peut également être obtenu via les bibliothèques municipales, les hôtels de villes, les bureaux d'arrondissement, les municipalités régionales de comté et les partenaires du réemploi.

Simultanément, une intense campagne de relations médias permettait de faire connaître les avantages environnementaux, sociaux et économiques du réemploi et incitait les familles à consulter le guide qu'elles étaient sur le point de recevoir à la maison. La télévision, la radio, les quotidiens, les hebdos, des journaux municipaux ainsi que plusieurs publications spécialisées ont traité du guide *Achetez usagé !*



Des placements publicitaires dans les quotidiens de la région métropolitaine de Québec, dans les hebdomadaires régionaux ainsi que dans trois stations radio particulièrement populaires auprès des 18-44 ans ont à leur tour permis de mousser la campagne ***Soyez futé. Achetez usagé !*** Pendant trois semaines en avril et trois autres en octobre, 135 autobus du Réseau de transport de la Capitale ont rappelé aux citoyens les vertus du réemploi. La CMQ s'est également associée à titre de principal partenaire financier à l'événement ***Récup ta mode***, une activité organisée par des étudiants en médecine de l'Université Laval pour « sensibiliser le public aux impacts de la surconsommation des textiles et de lui faire découvrir les possibilités de réemploi dans ce domaine ». Ce partenariat a entre autres permis de distribuer en nombre le guide ***Achetez usagé !*** dans tous les pavillons de l'Université Laval. La journée environnement ***Réutiliser et récupérer***, organisée par un arrondissement de Québec, a également pu bénéficier de l'aide de la CMQ.

Finalement, dans le cadre de la ***Semaine québécoise de réduction des déchets*** d'octobre 2007, le tout nouveau site Internet www.reduiremesdechets.com était mis en ligne et remplaçait le site www.pgmr.info. Conçu pour les citoyens de la région, il permet d'avoir accès à une version régulièrement mise à jour du ***Bottin du réemploi*** et du guide ***Achetez usagé !*** En plus de présenter une série de bons coups réalisés par les municipalités et les entreprises de la région, ce nouvel outil donne accès à une série de trucs et astuces, aux hyperliens vers les sections appropriées des sites Internet de chacune des 27 municipalités du territoire ainsi qu'à un important centre de documentation.

Entre 2006 et 2007, le nombre de visiteurs sur le site Internet de la CMQ dédié au PGMR a augmenté de 136 %, le nombre de pages vues de 179 % et la durée moyenne de chaque visite de 10 %. Plus important encore, Concertation recyclage Québec, association regroupant une vingtaine d'entreprises d'économie sociale actives dans le milieu du réemploi de la région métropolitaine de Québec, a publiquement appuyé la campagne de la CMQ et l'a qualifiée de « nécessaire et appréciable ».

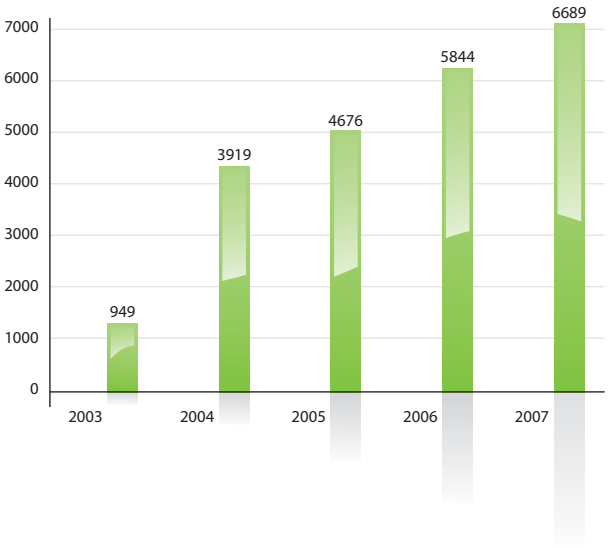
TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

La ***Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*** stipule que cette dernière possède des compétences pour planifier, coordonner et financer le transport en commun métropolitain sur son territoire. L'objectif de la CMQ à cet égard demeure toujours le même : améliorer l'efficacité du déplacement des personnes entre ses diverses composantes ainsi qu'avec l'extérieur de la région métropolitaine de Québec.

L'amélioration du transport en commun entre les deux rives, un projet concret

En 2003, à l'initiative de la CMQ, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, le ministère des Transports du Québec, la Société des traversiers du Québec et la Communauté métropolitaine de Québec joignaient leurs efforts pour mettre en place un titre de transport en commun métropolitain. Depuis, ce dernier permet aux utilisateurs des réseaux de transport en commun des deux rives de se

Ventes de titres mensuels de transport en commun métropolitain



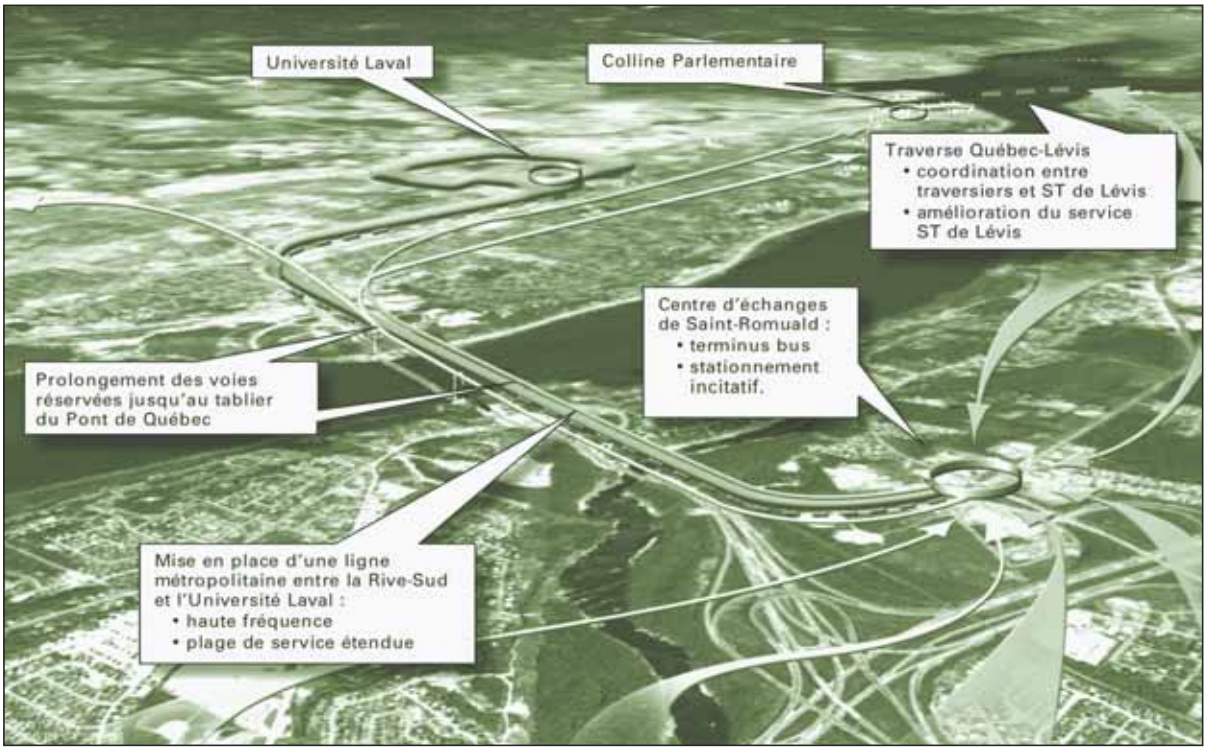
déplacer avec un seul laissez-passer et ainsi épargner d'importantes sommes d'argent. En 2007, 6 689 titres mensuels de transport en commun métropolitain ont été achetés par les utilisateurs de ce service, une augmentation de 15 % par rapport à 2006.

Il ne s'agit cependant là que d'un premier pas de franchi vers une réelle amélioration des services de transport des personnes au sein de la CMQ. Le 30 août, les membres du conseil de la CMQ donnaient en effet leur appui à un important projet d'amélioration des services de transport en commun Rive-Nord – Rive-Sud. Développé par la commission Transport métropolitain de la CMQ, en étroite collaboration avec la Société de transport de Lévis, le Réseau de transport de la Capitale et la Société des traversiers du Québec, ce projet prévoit entre autres :

- L'aménagement d'un centre d'échanges à Saint-Romuald, incluant un stationnement incitatif pour les automobilistes;
- Le prolongement des voies réservées sur le boulevard de la Rive-Sud et le boulevard Laurier pour accéder au pont de Québec;
- La mise en place d'un lien à haute fréquence entre le futur centre d'échanges de Saint-Romuald et l'Université Laval (type métrobus);
- Des services étendus les soirs et fins de semaine;
- Une harmonisation des horaires des sociétés de transport collectif (traversiers et réseaux d'autobus);
- L'agrandissement du terminal de Lévis pour les traversiers.

Dès décembre 2007, la CMQ, le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Québec franchissaient une nouvelle étape dans ce dossier en annonçant conjointement le lancement d'une étude, pour une somme approximative de 200 000 $, portant sur le potentiel d'implantation de voies réservées au nord des ponts, à partir de la route de l'Église sur le boulevard Laurier jusqu'au pont de Québec. Les résultats attendus visent l'accroissement de la part du transport collectif entre les deux rives du Saint-Laurent. La CMQ, le MTQ et les villes pourront ainsi obtenir un portrait plus clair quant au choix du tracé, à sa faisabilité technique de même qu'aux coûts relatifs à l'implantation de voies réservées. C'est la CMQ qui agira comme maître d'œuvre de cette étude qui devrait être complétée pour le printemps 2009.

Pour ce qui est de la voie réservée sur la rive sud, tout en ne présumant pas de la localisation exacte du centre d'échanges à la tête des ponts, le MTQ confirme que ce concept est déjà défini et qu'il devrait



Source : CMQ

voir le jour dès que seront amorcés les travaux de reconstruction du pont Dominion. L'étude en cours permettra d'offrir une vue d'ensemble du projet.

Pour faciliter le navettage entre les MRC et Québec

Les navetteurs Québec-Lévis ne sont pas les seuls à réclamer une amélioration des services de transport en commun métropolitains. Les interrelations entre les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans et les secteurs centraux de Québec sont également à l'origine de certaines requêtes.

Consciente de ce fait, la commission Transport métropolitain a soumis au comité exécutif une demande d'étude sur le sujet. Cette dernière a été acceptée lors de la séance du 8 novembre. L'étude, qui sera réalisée par la firme Roche Deluc, décrira les déplacements effectués par les navetteurs circulant entre les trois MRC et le centre de l'agglomération de Québec et fera le point sur les services de transport en commun présentement offerts à cette clientèle ainsi que sur l'utilisation de ces mêmes services. Enfin, des scénarios d'évolution de la demande seront élaborés et des pistes préliminaires de solution suggérées aux membres de la commission. Diverses rencontres avec les intervenants du milieu, notamment avec les représentants de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, et un examen approfondi des résultats des enquêtes origine-destination 2001 et 2006 seront à la base de cette étude.

Les résultats de cette dernière seront disponibles à l'été 2008.

Adapter ses services de transport aux personnes handicapées

La Communauté métropolitaine de Québec est actuellement desservie par cinq réseaux distincts de transport adapté correspondant aux territoires respectifs de Québec, de Lévis et des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans. Ces cinq réseaux fonctionnent de façon autonome, sans intégration des services. Un résident d'une des cinq composantes de la CMQ ne peut généralement profiter des services offerts par les réseaux voisins, ce qui limite grandement ses déplacements.

En mai, cette situation a été portée à l'attention des membres de la commission Transport métropolitain par les représentants du Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03. Sensible à cette démarche, la commission a amorcé une réflexion sur le sujet afin, entre autres, de mieux saisir l'ampleur du problème et de commencer à examiner les solutions retenues par les autres régions du Québec pour faire face à ce type de problème. Le plan de travail 2008 de la commission permettra à la CMQ de faire progresser cet important dossier.

Renforcer les liens transport-aménagement

Les impératifs environnementaux inhérents au développement d'une région responsable qui adhère aux principes du développement durable militent en faveur d'un meilleur arrimage entre l'aménagement du territoire et le transport. Cette combinaison étroite aménagement-transport répond d'ailleurs à une volonté de planifier plus adéquatement le développement urbain en tenant compte des préoccupations de déplacement.

En 2007, les travaux entourant la préparation du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement ont ainsi amené la CMQ à proposer une planification intégrée des transports qui donne la priorité au transport collectif, favorise l'intermodalité et optimise l'utilisation des équipements déjà en place.

La région métropolitaine de Québec requiert également des équipements de transport performants susceptibles de la rapprocher des autres régions québécoises et



Source: Benoît Massicotte

des grands centres du nord-est de l'Amérique. Les propositions intégrées à l'avant-projet de SMAD ont donc tenu compte de cette préoccupation d'accessibilité des personnes et des marchandises à la région.

Prôner l'équité dans le financement du transport en commun métropolitain

Rendue publique en juin 2006, la ***Politique québécoise du transport collectif*** vise à offrir des solutions de rechange viables aux problèmes croissants de congestion routière et à accroître l'utilisation des transports collectifs partout au Québec. Force est cependant de constater que, contrairement à la situation qui prévaut sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal depuis quelques années, le gouvernement du Québec ne semble favoriser aucune mesure particulière pour faciliter, sur le territoire de la CMQ, la planification, le développement et la gestion des services, équipements et infrastructures de transport collectif de nature métropolitaine.

Les divers organismes de transport de la région de Québec ont en effet accès à très peu d'aide financière du ministère des Transports pour des services de nature métropolitaine. Cette situation a été déplorée à plusieurs reprises par la CMQ au cours de l'année 2007. Le développement graduel de plusieurs projets de cette nature (laissez-passer, voies réservées, navettage MRC-secteurs centraux de Québec et intégration des services aux personnes handicapées) militerait pourtant en faveur d'une aide de cette nature.

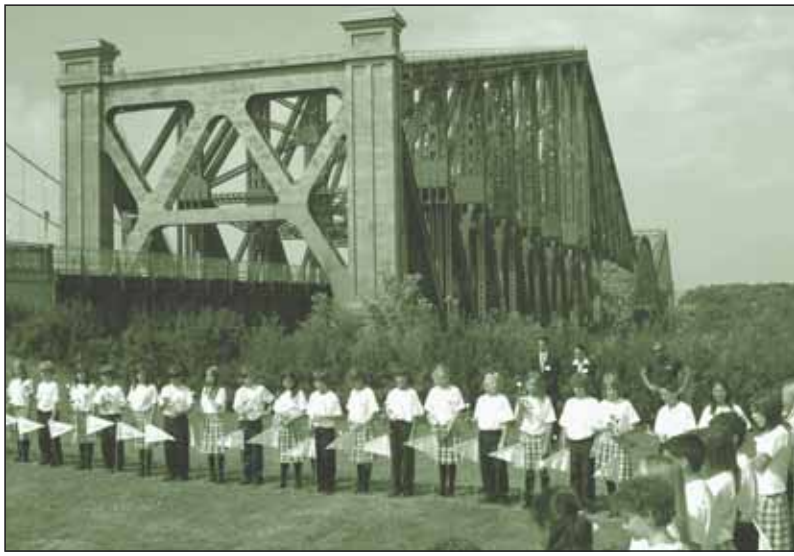
La région métropolitaine de Québec demande à être traitée équitablement. Les démarches visant spécifiquement le rétablissement de cette équité seront poursuivies au cours de l'année 2008.

AUTRES RÉALISATIONS

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le législateur, la Communauté métropolitaine de Québec a été amenée à se pencher sur divers autres dossiers ponctuels de nature métropolitaine.

L'émotion au rendez-vous lors des cérémonies commémorant la chute du pont de Québec

Le 29 août 2007 marquait les 100 ans de la première chute du pont de Québec, entraînant dans la mort 76 travailleurs qui s'affairaient à sa construction. Pour souligner cette tragédie et rendre hommage aux disparus, des cérémonies de commémoration ont été organisées par la CMQ.



Source: Jean Beaulieu

Réunies à l'église de Saint-Romuald, plus de 600 personnes, dont 200 dignitaires provenant des familles des disparus et des divers paliers gouvernementaux, ont eu l'occasion d'assister à une très émouvante reconstitution historique des événements survenus le 29 août 1907. Une liturgie de la parole, à laquelle ont participé des représentants des églises catholique et presbytérienne de même que de la communauté mohawk, a suivi.

Après s'être déplacés aux abords sud du pont, dignitaires et citoyens de la région ont par la suite pu entendre les allocutions prononcées par des représentants de Lévis (Mme Danielle Roy Marinelli), de Québec (M. Ralph Mercier), des gouvernements du Québec (Sam Hamad) et du Canada (Steven Blaney), du conseil de bande de Kahnawake (Warren Lahache) et de l'ordre des ingénieurs du Québec (Zaki Ghavitian).

Un projet de mémorial à la mémoire des disparus, destiné à être construit au parc Chaudière de Lévis, a été dévoilé. Pour clore la cérémonie, 76 enfants du Collège de Lévis ont été appelés à déposer au sol autant de roses blanches à la mémoire des disparus. À 17 h 37, heure de la catastrophe, les cloches des églises de la région métropolitaine ont sonné.

Dans ce qui fut possiblement son dernier mot officiel, madame Boucher écrivait en tant que présidente de la Communauté métropolitaine de Québec que « le pont de Québec n'a pas toujours eu droit, et n'a pas encore droit d'ailleurs, à tous les égards qu'il mérite ». Au cours des mois à venir, la CMQ poursuivra ses démarches afin que soient enfin

poursuivis les travaux d'entretien de ce « Monument historique international du génie civil ».

Le territoire de la CMQ, une partie intégrante du système Grands Lacs / Saint-Laurent

Membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la CMQ s'intéresse de près aux questions environnementales relatives au fleuve Saint-Laurent. Lors d'une rencontre tenue à Montréal le 1er juin 2007, monsieur François Picard, membre de la commission Environnement de la CMQ, a fait part à monsieur Alan DeSousa, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, de l'intérêt de la CMQ à appuyer la ***Déclaration des maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent, situées dans la zone d'influence des Grands Lacs***. Cette déclaration met en relief l'importance que la classe politique municipale québécoise accorde à la protection et à la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et rappelle que la qualité et la quantité d'eau présente dans le fleuve sont directement dépendantes des gestes posés, entre autres, par les municipalités sises sur les rives des Grands Lacs.

Le congrès 2007 de l'Alliance s'est pour sa part tenu à Grand Rapids au Michigan du 11 au 13 juillet. Monsieur François Picard y était le représentant officiel de la CMQ. Le congrès de cette année a, entre autres, été l'occasion pour les membres de se donner un plan de travail pour l'année à venir. Les activités de l'Alliance tourneront ainsi autour des problématiques liées à la contamination de l'eau par le mercure, aux espèces envahissantes, à l'économie de l'eau, à la restauration des secteurs préoccupants du bassin, à l'Accord relatif aux ressources hydriques du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et à l'Entente relative à la durabilité des ressources hydriques du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Monsieur Picard a également profité de la tribune qui lui était offerte pour inviter les délégués et leurs familles à participer aux fêtes du 400e anniversaire de Québec.

La ***Déclaration*** présentée par la région montréalaise et appuyée par la CMQ a reçu l'aval du conseil d'administration de l'Alliance. Elle a par la suite été envoyée aux gouvernements du Québec et du Canada.

Au cours des mois à venir, les élus de la CMQ établiront leur propre liste de priorités en matière de protection des eaux du Saint-Laurent, puis verront à partager les résultats de leurs travaux avec les élus municipaux de la grande région de Montréal afin qu'un consensus Saint-Laurent soit établi. Diverses représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada pourraient suivre.

Des représentations qui appuient les intérêts de la Communauté

Lors de sa séance de février, le conseil désignait un de ses membres, monsieur André Demers, pour représenter la CMQ à la commission forestière régionale provisoire de la Capitale-Nationale. Rappelons que cette commission est née dans la foulée du rapport Coulombe sur la gestion de la forêt publique québécoise.

C'est monsieur Ralph Mercier, vice-président du comité exécutif de la CMQ, qui a agi à titre de représentant de la Communauté sur le conseil d'administration de la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes), un organisme voué à la protection et à la promotion des intérêts économiques du Saint-Laurent.

Le coordonnateur aux communications et aux consultations de la CMQ a pour sa part accepté de faire partie du comité organisateur des congrès 2008 de l'Association des communicateurs municipaux du Québec en plus de siéger au comité organisateur de l'événement ***Le pont de Québec, une rencontre entre deux rives*** organisé dans le cadre des fêtes du 400e anniversaire de Québec par la Corporation Rues principales Saint-Romuald.

LES PROGRAMMES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS EN 2008

Les programmes de travail suivants ont été soumis au conseil puis acceptés par ce dernier. Ils seront à la base des activités des commissions au cours de l'année 2008.

Commission Aménagement du territoire

Contribuer à l'élaboration du projet de schéma d'aménagement et de développement en soumettant des propositions relatives au volet « Protection et mise en valeur des atouts du territoire ».

Voir à l'intégration des travaux des autres commissions devant collaborer à la réalisation du SMAD.

Soumettre un projet de schéma d'aménagement et de développement, incluant des outils de mise en œuvre.

Adresser au conseil des recommandations sur les avis demandés par la ministre des Affaires municipales et des Régions et par la CPTAQ.

Commission Développement économique et touristique

Assurer le suivi du *Plan des grands enjeux* de la CMQ, et plus particulièrement de la stratégie d'intervention en matière de développement économique métropolitain.

Soumettre des propositions portant sur la croissance de la région métropolitaine dans le cadre du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

Commission Environnement

Assurer le suivi du *Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord)*.

Contribuer à l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ en soumettant des propositions relatives aux préoccupations de la commission, et plus particulièrement à l'égard des milieux naturels.

Commission Transport métropolitain

Assurer le suivi des dossiers particuliers de la CMQ en matière de transport collectif métropolitain.

Soumettre des propositions portant sur les infrastructures de transport en soutien à la croissance de la région métropolitaine dans le cadre du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE

POPULATION, SUPERFICIE, POTENTIEL FISCAL ET RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE

Municipalités	Population[1]	Superficie du territoire[2] (km²)	Potentiel fiscal[3] ($) (provisoire)	Richesse foncière uniformisée[3] ($)
L'Ancienne-Lorette	**16 726**	**8,020**	**1 078 470 021**	**1 016 219 743**
Lévis	**129 521**	**443,648**	**8 511 485 924**	**7 939 656 771**
Beaupré	2 946	22,530	395 398 441	340 170 832
Boischatel	5 020	19,640	327 487 040	317 160 700
Château-Richer	3 599	228,990	169 884 208	161 533 102
L'Ange-Gardien	3 011	50,670	184 516 592	175 750 804
Saint-Joachim	1 472	40,680	76 207 711	72 082 467
Saint-Ferréol-les-Neiges	2 283	82,280	283 016 546	275 744 048
Saint-Louis/Cap-Tourmente	2	0,000	255 840	255 840
Saint-Tite-des-Caps	1 442	130,010	71 917 871	69 929 626
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 781	64,380	150 533 213	136 080 446
MRC La Côte-de-Beaupré (total)	**22 556**	**639,180**	**1 659 217 462**	**1 548 707 865**
Fossambault-sur-le-Lac	1 151	10,960	177 247 964	176 056 493
Lac-Beauport	6 254	62,720	598 639 241	587 319 563
Lac-Delage	506	1,460	55 028 160	52 632 767
Lac-Saint-Joseph	201	32,810	168 570 541	168 562 500
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 561	441,170	595 963 096	461 213 493
Sainte-Brigitte-de-Laval	3 789	111,490	212 291 211	209 883 486
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	5 111	120,610	320 254 695	306 142 226
Shannon	4 159	61,790	234 950 521	220 044 697
Stoneham-et-Tewkesbury	5 976	684,750	484 925 022	471 489 720
MRC La Jacques-Cartier (total)	**29 708**	**1 527,760**	**2 847 870 451**	**2 653 344 945**
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	528	30,760	71 658 672	70 970 823
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	897	43,640	138 547 794	137 386 775
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 576	35,320	199 600 496	196 581 228
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 877	31,130	143 344 951	139 885 710
Sainte-Famille	869	46,430	87 863 666	86 430 312
Sainte-Pétronille	1 034	4,500	119 813 636	118 195 246
MRC L'Île-d'Orléans (total)	**6 781**	**191,780**	**760 829 215**	**749 450 094**
Québec	**496 257**	**451,786**	**38 042 412 044**	**34 351 253 056**
Saint-Augustin-de-Desmaures	**17 191**	**84,944**	**1 500 351 681**	**1 405 641 039**
Total CMQ	**718 740**	**3 347,118**	**54 400 636 798**	**49 664 273 513**

[1] Source : *Gazette officielle du Québec*, Partie 2 du 17 janvier 2007, n° 3, page 280, Décret 1193-2006 concernant la population des municipalités et des arrondissements pour l'année 2007.

[2] Source : Répertoire des municipalités du Québec, MAMR.

[3] Source : Sommaire des rôles d'évaluation foncière, MAMR, décembre 2006.

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2007

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2007

	2007	2006
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	22 025	70 658
Placements temporaires	2 150 000	2 100 000
Débiteurs	111 538	25 784
Prêts		
Placements à long terme		
Participations dans des entreprises municipales		
Actif au titre des avantages sociaux futurs		
Autres actifs financiers		
	2 283 563	2 196 442
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	101 299	139 002
Propriétés destinées à la revente		
Stocks de fournitures		
Autres actifs non financiers	14 505	15 357
	115 804	154 359
	2 399 367	2 350 801
PASSIFS		
Découvert bancaire		
Emprunts temporaires		
Créditeurs et frais courus	265 557	421 144
Revenus reportés	15 000	
Dette à long terme		
Passif au titre des avantages sociaux futurs		
Autres charges à payer		
	280 557	421 144
AVOIR DES CONTRIBUABLES		
Surplus (déficit) accumulé	1 714 726	1 790 655
Réserves financières et fonds réservés	302 785	
Montants à pourvoir dans le futur		
	2 017 511	1 790 655
Investissement net dans les éléments d'actif à long terme	101 299	139 002
	2 118 810	1 929 657
	2 399 367	2 350 801

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

	2007		2006
	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus			
Taxes			
Paiements tenant lieu de taxes			
Quotes-parts	2 944 529	2 944 529	3 212 696
Transferts	15 000	69 300	
Services rendus		28 766	39
Imposition de droits			
Amendes et pénalités			
Intérêts	60 000	92 871	71 175
Autres revenus	45 000	40 000	154 876
	3 064 529	3 175 466	3 438 786
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	2 035 824	1 654 225	1 688 850
Sécurité publique			
Transport	80 000	79 582	73 112
Hygiène du milieu	283 138	311 001	128 609
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement	1 222 214	771 599	892 810
Loisirs et culture	60 000	116 264	
Réseau d'électricité			
Frais de financement			
	3 681 176	2 932 671	2 783 381
Surplus (déficit) de l'exercice	(616 647)	242 795	655 405
Conciliation à des fins budgétaires			
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Remboursement de la dette à long terme	( )	( )	( )
Affectations			
Activités d'investissement	( )	(15 939)	(16 957)
Surplus (déficit) accumulé non affecté			13 111
Surplus accumulé affecté	616 647	529 183	479 063
Réserves financières et fonds réservés		(2 785)	
Montants à pourvoir dans le futur			
	616 647	510 459	475 217
	616 647	510 459	475 217
Surplus (déficit) de l'exercice à des fins budgétaires		753 254	1 130 622

ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

	2007		2006
	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus			
Taxes			
Quotes-parts			
Transferts			
Autres revenus			
Contributions des promoteurs			
Autres			
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales			
Dépenses d'immobilisations			
Administration générale			
Sécurité publique			
Transport			
Hygiène du milieu			
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement		15 939	16 957
Loisirs et culture			
Réseau d'électricité			
		15 939	16 957
Surplus (déficit) de l'exercice		(15 939)	(16 957)
Conciliation à des fins budgétaires			
Autres investissements			
Propriétés destinées à la revente	( )	( )	( )
Prêts	( )	( )	( )
Placements à titre d'investissement	( )	( )	( )
Participations dans des entreprises municipales	( )	( )	( )
	( )	( )	( )
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement			
Affectations			
Activités de fonctionnement		15 939	16 957
Surplus accumulé non affecté			
Surplus accumulé affecté			
Réserves financières et fonds réservés			
		15 939	16 957
		15 939	16 957
Surplus (déficit) de l'exercice à des fins budgétaires			



SW-COC-1501



Communauté métropolitaine de Québec

1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

Téléphone : 418 641-6249
Télécopieur : 418 641-6545
Courriel : info@cmquebec.qc.ca

www.cmquebec.qc.ca